

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo

Séance du 09 mars 2015

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, Mme Hélène Farnaud-Defromont, Directrice de l'AEFE et Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance à 17 heures.

Ordre du jour : la Présidente du Conseil d'administration soumet au vote l'ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu précédent
- 2) Présentation des voyages scolaires
- 3) Décision modificative au budget 2014
- 4) Travaux été 2015
- 5) Budget du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Une question diverse nous a été adressée par le représentant des personnels, relative à la rémunération des personnels locaux. Elle sera traitée au point 5, lors de la présentation du budget.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 / Adoption du compte rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2 / Présentation des voyages scolaires *(Secrétaire Général, Rachid Salama)*

Projet	Niveau	Classes	Dates	Nombre d'élèves	Coût total	Participation des familles
Shanghai	Primaire	CE/CM	20-05-2015 24-05-2015	12	990 000	70 000
Hakone	Primaire	CE1-3/CM2C	07/04/2015 10/04/2015	89	1 421 000	16 000

Bando	Secondaire	2DE OIB	10/04/2015 12/04/2015	10	581 000	35 000
Hiroshima	Secondaire	1ERES	13/05/2015 14/05/2015	62	2 480 000	40 000

La Présidente propose de voter :

➤ **Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?**

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

La liste est approuvée à l'unanimité.

3 / Décision modificative au budget *(Secrétaire Général, Rachid Salama)*

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit essentiellement d'opérations pour information (intégration au budget d'ouvertures de crédits spécifiques) ou d'ajustements de fin d'exercice.

Après lecture détaillée, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires est approuvé à l'unanimité des votants.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

4 / Travaux été 2015 *(Secrétaire Général, Rachid Salama)*

Le secrétaire général présente en synthèse les travaux qui se dérouleront à l'été 2015. Ces travaux permettront à la fois d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement en rénovant un étage et d'améliorer encore l'existant.

Les salles du bâtiment A seront rééquipées afin d'être adaptées à l'accueil d'élèves des classes élémentaires. L'ensemble des toilettes du rez-de-chaussée sera réaménagé pour un meilleur accès des enfants de maternelle.

Le bâtiment A conservera l'actuelle salle dite de permanence pour accueillir réunions, rencontres ...

Avec la rénovation du dernier étage du bâtiment B (1000 M2), il a été possible d'intégrer une salle dédiée à l'EIST, mais qui pourra également servir aux autres cours ou TP de sciences. La nouvelle salle d'étude permettra d'accueillir davantage d'élèves. Le terrain de football sera

intégralement rénové et équipé d'un nouveau revêtement permettant une utilisation conforme aux attentes de la communauté scolaire.

Plus généralement, grâce à la prise en compte des attentes des équipes pédagogiques et des personnels, des améliorations seront apportées à l'existant (informatique, équipement de l'auditorium, archivage, stockage...).

Enfin, l'implantation d'un générateur de secours et l'installation de barres de protection sur toutes les fenêtres des couloirs du bâtiment B renforceront encore le dispositif de sécurité du Lycée.

5 / Présentation du projet de budget : (Secrétaire Général, Rachid Salama)

Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 16 octobre 2014. Il les rappelle :

Les effectifs constatés à la rentrée 2014 étaient de 1040 élèves, par rapport aux 940 élèves constatés à la rentrée 2013.

Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2014, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 100 inscrits au 1^{er} septembre 2015.

Ce chiffre a été retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires.

I) PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité seront augmentés de 2%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2015.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 8.6% des recettes du compte 7061.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 150 212 003 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en légère baisse et s'élève à 63 085 000 yens.

L'année précédente, il y a eu une forte rotation des effectifs (100 partants et 220 arrivants), il est anticipé un mouvement moins important cette année et pour les années à venir.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 124 000 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takenogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année pour la première fois depuis les premières échéances de remboursement de l'emprunt, 6 500 000 yens pourront être consacrés au financement des travaux de l'été 2015.

4) Reprises sur provisions :

Afin de financer les travaux de rénovation du 3^{ème} étage du bâtiment B et l'ensemble des opérations complémentaires, 400 millions de yens seront repris sur les 454 millions de yens provisionnés en 2012 pour cette opération.

5) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 6 436 800 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Concernant les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être faites :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 28 %. Si les crédits ouverts pour les dépenses de viabilisation sont en légère baisse, en raison d'un changement de fournisseur pour l'approvisionnement en électricité, en revanche, les crédits ouverts pour les autres fournitures sont en nette augmentation. En effet, l'aménagement d'un nouvel étage et l'ensemble des travaux ainsi que les améliorations apportées à l'été 2015 nécessitent l'achat de nombreuses fournitures.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Il est à noter que jusqu'en 2016, le LFIT doit payer en plus du loyer dû pour l'année en cours, le loyer reporté de 2011.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de près de 4%. Mis à part l'ensemble des contrats de maintenance, il n'y a que peu de dépenses nouvelles à prévoir pour la maintenance. Par exemple, les couloirs des bâtiments A et B seront repeints durant les travaux, les murs abîmés seront réparés... Il a donc été possible de réduire le coût de la maintenance générale de l'établissement.

5) Le chapitre 622 Rémunérations d'intermédiaires)

Le compte réservé aux dépenses de dédouanement (Rémunération des transitaires) est en forte baisse depuis que le lycée travaille avec DHL pour les livraisons des commandes passées en France.

6) Le chapitre 626 (Frais de poste et de télécommunication) :

Grâce à un nouveau contrat de téléphonie mobile, le lycée pourra réaliser des économies substantielles sur ses communications téléphoniques.

7) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2014 du fait :

- de l'ouverture de 3 ETP enseignants (2 en secondaire et 1 en primaire) et de la création d'un 1 ETP vie scolaire
- de l'amélioration de l'offre pédagogique (projet langues, remplacements au secondaire, EIST...)

- du GVT et d'une augmentation modérée des salaires de 1% pour l'ensemble des recrutés locaux.

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 9.4% par rapport au dernier budget, soit une augmentation sensiblement équivalente à celle des recettes issues des droits de scolarité.

Il est également à noter que le dispositif de prime de départ mis en place par l'établissement l'an dernier représente 15 millions de yens par an.

Le représentant des personnels a posé la question suivante :

- « *Les personnels locaux demandent aux membres du CA la modification du budget et l'ajout d'une prise en charge pour les enfants des personnels locaux.* »

La question de la prise en charge des frais de scolarité des personnels locaux au travers d'une exonération partielle a été étudiée en profondeur avec les représentants des personnels locaux. Il a été constaté, de l'avis général, que la mise en place d'une telle mesure serait à la fois très coûteuse pour l'établissement et peu avantageuse pour les personnels du fait de ses incidences sur le barème des bourses.

Les représentants des personnels ont récemment proposé un autre système ressemblant à celui de l'avantage familial des enseignants résidents. Cette proposition change totalement l'objet initial de la demande puisqu'il ne s'agit plus de favoriser la scolarisation au Lycée des enfants des personnels locaux mais d'attribuer une prime générale. Si ce dispositif n'est pas, a priori, inintéressant, il doit faire l'objet d'une étude prospective approfondie, prenant en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires et la soutenabilité de cette prime sur le long terme. Il n'a pas donc pas été pris en compte au titre du budget 2015.

Le représentant des parents d'élèves s'interroge sur la masse salariale de l'établissement. Après un long échange et des interventions des différents administrateurs, le secrétaire général reprend sa présentation.

M. Séguéla, conseiller consulaire, se dit favorable à une prise en charge par le LFIT des frais de scolarité pour les enfants des personnels en contrat local. Il estime que c'est une question d'équité puisque la plupart des autres lycées français de la zone Asie-Pacifique ont mis en place une telle aide. Il rajoute qu'en revanche, ce n'est pas aux parents de payer cette mesure à travers une augmentation des frais de scolarité. Il convient de trouver des sources de financement propres au Lycée où des économies d'échelle peuvent encore être réalisées

Les comptes 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en légère baisse.

Les crédits ouverts pour la rémunération des résidents sont en baisse de 3.4%

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 736 420 792 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de près de 5 % au total par rapport au budget 2014. La masse salariale de l'établissement représente près de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

8) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012. Suite à une négociation de l'ambassade avec les autorités japonaises, les amortissements des biens immobiliers ont été repoussés à 2015.

Pour l'exercice 2015, les amortissements représentent un total de 85 529 283 yens.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

8) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

9) La section d'investissement :

Comme annoncé au Conseil d'Administration d'octobre, 400 millions de yens seront consacrés à la rénovation du dernier étage du bâtiment B et à l'amélioration de l'existant tant au niveau pédagogique (salle dédiée à l'Enseignement Intégré des Sciences et Technologies) qu'au niveau de la sécurité (installation d'un générateur de secours).

Le contrat avec Yamashita Sekkei s'élève à 11 millions de yens pour la préparation et le suivi du chantier.

Le total des travaux est estimé à 370 millions de yens pour l'ensemble.

Des crédits sont également consacrés à de l'investissement en matériel pédagogique et informatique.

Il faut signaler que le Ministère des Affaires Étrangères (C.D.C.) et l'AEFE contribueront au financement de l'installation de notre nouveau générateur en attribuant deux subventions de 25 000 € chacune.

M. Christian Masset, ancien ambassadeur de France au Japon nous a également fait un don de 6 000 € à titre personnel avant de quitter ses fonctions.

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas d'évolution majeure dans les dépenses. Les tarifs restent stables. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année. Pour les années prochaines, la renégociation du contrat avec le prestataire de numérisation des copies pourrait engendrer des surcoûts pour l'établissement.

2) Droits de demi-pension :

Les tarifs de la demi-pension ont été augmentés pour la rentrée prochaine. Il sera nécessaire de recruter du personnel complémentaire pour assurer le service de la demi-pension.

L'augmentation prévisionnelle de l'amplitude des repas au secondaire aura aussi des conséquences sur l'organisation des services.

3) Périscolaire :

Ce service s'est fortement développé ces dernières années.

À la rentrée 2014, le service comptait 761 inscrits aux activités soit près de 140 enfants chaque jour. L'essentiel de ce service est consacré aux dépenses de personnel. La gestion administrative et logistique de ce service est devenue très conséquente.

Pour des raisons de gestion des flux et de sécurité, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel complémentaire,

Les tarifs seront augmentés de 2500 yens pour les boursiers et de 3000 yens pour les non-boursiers.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 300 élèves sont actuellement transportés quotidiennement. Après plusieurs évolutions, les lignes de bus actuelles seront maintenues à la rentrée prochaine.

Il est prévu une légère augmentation des effectifs pour l'année prochaine et la mise en place d'un bus supplémentaire, mais le service est déjà assez proche de sa capacité maximale.

Les tarifs seront maintenus à leur niveau actuel, sans augmentation.

5) Voyages scolaires :

À l'exception du voyage à Singapour des élèves de section européenne et du voyage des élèves de CM2 à Shanghai, peu de voyages seront organisés à l'étranger.

Est prévu cette année, un projet en partenariat avec le Lycée Français de Kyoto dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et pour lequel le lycée a obtenu une subvention de la part de l'AEFE ainsi que la labellisation Mission du Centenaire.

Sont prévus également, le voyage scolaire à Hiroshima pour des lycéens et trois classes vertes pour les primaires.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.4 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des discussions et échanges entre administrateurs, **la Présidente propose de passer au vote**

VOTE : Contre : 2 Abstentions : 1 Pour : 9

Le budget est adopté.

Un accord de principe est donné par Mme la Directrice et par M. l'Ambassadeur suite à la proposition de M. Séguéla, conseiller consulaire, de faire inscrire la devise républicaine sur le bâtiment du Lycée et de faire figurer dans les locaux la Déclaration des Droits de l'Homme, conformément à ce que l'AEFE prévoit dans les Lycées français à l'étranger, après avis favorable du poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance clôt la session à 19h00